MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12-11-2025
Dossier complet le : 05-12-2025
N° d'enregistrement : 008714/KK P

1 Intitulé du projet

12_FUAL

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: LUXIEN

Raison sociale: LUXIEN

N° SIRET: 93502899300019

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: POULAIN

Prénom(s): Stephane

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale agrivoltaique d'une puissance de 999 kWc sur la commune de Martiel (12) couplee a une unite de stockage de 2MWh. L'installation est prevue sur une parcelle a vocation agricole actuellement exploitee dans le cadre d'une activite bovine, declaree au RPG et rattachee a une exploitation agricole active. Le projet a pour objectif de moderniser l'exploitation en integrant des ombrieres photovoltaiques, contribuant a l'amelioration des conditions d'elevage et a la production d'energie renouvelable Les ombrieres auront pour role de proteger les bovins du rayonnement solaire excessif, des intemperies tout en maintenant la pleine accessibilite de la parcelle pour l'eleveur. Elles seront constituees de structures espacees entre elles, reposant sur des fondations enfoncees dans le sol sans surface impermeabilisee. L'amenagement n'implique pas de creation de voies d'acces nouvelles ou de plateformes impermeables. Un local technique d'environ 40 m² accueillera le poste de livraison electrique et l'unite de stockage destinee a optimiser l'exploitation energetique et la gestion de l'injection au reseau. L'emprise cloturee du projet est estimee a environ 1.5 ha, pour un lineaire de cloture d'environ 500 m, en coherence avec l'exploitation actuelle. Une reserve incendie conforme aux

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de moderniser une exploitation agricole existante par l'installation d'ombrieres photovoltaiques, apportant une protection efficace aux bovins contre le soleil, les intemperies tout en maintenant une activite agricole durable en plein air. Ce projet s'inscrit dans une demarche d'agrivoltaisme fonctionnel, en conciliant production agricole et production d'energie renouvelable sur un meme site. Il contribue ainsi a la resilience de l'exploitation face aux aleas climatiques, tout en participant a la transition energetique du territoire. Par ailleurs, la valorisation de l'electricite produite generera un revenu complementaire pour l'exploitant. Ce soutien economique est essentiel au maintien de son activite agricole et lui permettra d'envisager l'embauche d'un jeune salarie avec une remuneration decente, renforcant ainsi la perennite sociale et economique de l'exploitation. L'integration d'une unite de stockage d'energie d'une capacite de 2 MWh permettra de lisser la production, de contribuer a l'equilibre du reseau electrique local et de renforcer la securite d'approvisionnement. Cette fonctionnalite confere au projet une utilite publique supplementaire, en coherence avec les enjeux nationaux de transition energetique et de stabilite du systeme electrique. La production annuelle

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La duree du chantier est estimee entre 3 et 5 mois. 1ere etape : Preparation du terrain. Il n'y aura pas de terrassement 2eme etape : mise en place du reseau electrique - ouverture des tranchees et depose des cables a environ 50 cm de profondeur. 3eme etape : installation des ombrieres et des modules photovoltaiques. Les panneaux seront visses sur les structures avec un espacement de 2 cm pour permettre l'ecoulement des eaux de pluies. 4eme etape : installation du poste de livraison, cablage et raccordement electrique.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaique est prevue pour etre exploitee pendant une duree de 30 ans. Elle sera exploitee via un suivi a distance, complete par trois a quatre interventions annuelles sur site dans le cadre d'une maintenance preventive, realisees sans perturbation de l'elevage. L'entretien de la vegetation sous les ombrieres sera assure naturellement par le passage des bovins, deja presentes sur l'exploitation. Aucune activite pastorale supplementaire ne sera necessaire. En complement, une fauche mecanique ponctuelle pourra etre realisee si besoin. En fin d'exploitation, les installations seront integralement demontees, les fondations retirees, et la parcelle restituee a son usage agricole initial, conformement aux engagements pris.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration prealable (DP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise cloturee. Longueur cloture Puissance de la centrale Nombre d'ombrieres Surface par ombriere Hauteur point bas des ombrieres Hauteur point haut des ombrieres	(1.5, Hectares) (500, m) (999, kWc) (4, Quantite) (1100, 4) (3.6, m) (4.74, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Martiel

Code postal : 12200 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°55'12"E ° ' " Lat. : 44°22'37"N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme applicable. Projet situe en zone Agricole (A).

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Projet situe hors ZNIEFF ZNIEFF type 1 "Lac de Bannac" a 4km du projet ZNIEFF type 2 "Vallee de l'Aveyron" a 9km du projet
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Le parc photovoltaique n'engendrera pas de nuisances sonores supplementaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Pas de zones humides sur le site selon le zonage du PLU de la commune et l'inventaire departemental.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	En dehors d'une zone Natura 2000, la plus proche est : - "Lande de la Borie" a une distance de 7kms
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet n'a pas besoin d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet s'implante dans une prairie agricole exploitee et ne necessite aucune destruction d'habitats naturels, d'arbres ou de haies. Le site est situe hors de tout zonage environnemental sensible : hors Natura 2000 (Habitats et Oiseaux), hors ZNIEFF type 1 et type 2, hors reserves naturelles, hors arretes de protection et hors inventaires patrimoniaux. L'activite de paturage bovin existante est
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Au regard de l'eloignement du projet vis-a-vis du site Natura 2000 et de l'absence de lien ecologique entre ceux-ci, aucune incidence a prevoir. Le projet photovoltaique n'engendrerait pas d'impacts supplementaires sur une espece ou un habitat inscrit au formulaire standard de donnees du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet s'implante sur un espace a vocation agricole, actuellement utilise pour une activite d'elevage de bovins. Les structures photovoltaiques prennent la forme d'ombrieres agricoles, installees sur pieux visses sans dalle beton, et n'entravent en rien l'usage agricole de la parcelle. Aucune voie d'acces impermeabilisee ni batiment permanent supplementaire ne sont crees.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Seulement en phase chantier, le trafic se limitera a la livraison des engins et du materiel (structures, modules, poste de livraison, equipements electriques).
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Durant la phase chantier, des emissions sonores typiques des chantiers de BTP seront presentes. En dehors de cette phase, les sources de bruits sont non significatives.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le terrain est integre dans un environnement agricole et le projet n'introduit aucune rupture d'echelle. Les ombrieres agricoles sont de hauteur moderee et leur insertion respecte le caractere du paysage local. Ainsi, aucune atteinte significative au patrimoine architectural, culturel, archeologique ou paysager n'est anticipee.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet n'entraine aucun changement de destination du sol, ni de remise en cause de l'usage agricole. Aucun impact n'est prevu sur les autres usages du territoire (urbanisme, foret, voirie, etc.), et le projet s'inscrit pleinement dans le cadre d'un usage mixte agricole-energetique reversible et respectueux des equilibres locaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des passages pour la petite faune terrestre seront amenages dans la cloture, a raison d'au moins 2 ouvertures par facade, selon les recommandations de l'OFB.Leur entretien sera assure pendant toute la phase d'exploitation, avec verification annuelle. Aucun equipement emetteur de bruit permanent (type transformateur aerien ou ventilation active) ne sera installe. Le poste de livraison est isole et raccorde en souterrain a la ligne HTA existante, sans bruit notable a l'echelle du voisinage.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que le projet s'implante en zone agricole deja exploitee, sans artificialisation significative,n'engendre aucun impact notable sur les especes ou habitats proteges, est situe a 7 km du site Natura 2000 le plus proche, sans lien ecologique ou hydrologique direct,n'entraine aucune atteinte au patrimoine, ni modification des continuites ecologiques,et reste de dimension modeste (999 kWc), sans impermeabilisation du sol ni nuisance notable,nous estimons que le projet ne justifie pas la realisation d'une etude d'impact environnemental, et peut etre dispense d'evaluation environnementale au titre de l'examen au cas par cas.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Poulain

Prénom Stephane

Qualité du signataire President

À Saint Baldoph

Fait le 12-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)